

débardeurs, mais aussi terrassiers, comme nous l'apprennent les documents du temps, les enfants de l'Armorique celtique sont confinés dans l'exercice des métiers les moins prisés, les plus mal payés, les plus illicites : « Et fiens porter en la chivière [et porter les fientes sur la civière], / Breton devant, Breton derrière », « Que nus ne dois ovrer la fos, / S'il n'est Bretons ». Toutes taches viles et répulsives qui maculent ceux qui doivent en tirer leurs moyens de subsistance.

Infréquentables à cause de leur pauvreté et de par leur langue, les Bretons bretonnants sont ainsi perçus comme des sortes d'intouchables, véritables parias d'une société parisienne qui s'amuse à leur dépens ; il n'est pas jusqu'à leurs habitudes alimentaires qui ne heurtent la sensibilité culinaire majoritaire puisque, issus d'un pays d'élevage, ils ne peuvent se résoudre, même établis à demeure dans une région céréalière, à adopter un régime alimentaire inconnu d'eux car « ...il mangeront lait et frommag / Et en quaresme et en carnag ».

Derrière les facéties d'un théâtre burlesque émerge la réalité crue d'hommes déracinés, condamnés à un célibat provisoire ou définitif, confinés aux besognes les plus ingrates et pourtant les plus indispensables, jetés en pâture au public qui se gausse d'eux de bon cœur. Sauf la couleur de la peau et la religion, voilà bien des traits qui rappellent la situation objective et la perception collective courante de l'immigré de la première génération dans nos sociétés... Et pourtant ce que nous apprennent les études d'histoire sociale ne contredit en rien ce tableau pessimiste (4).

Bretonnitude et sociabilité communautaire

Comment perçoit-on de l'extérieur la vie de groupe des Bretons de Paris ? Le texte du *Privilège* permet de cerner quelques-uns des traits spécifiques que l'on prête à cette communauté qui tire sa cohérence de ses origines ethniques plutôt que de son insertion dans la géographie urbaine : en effet il n'existe pas, au XIII^e siècle, de quartier des Bretons à Paris. Ils habitent éparpillés de par la grande ville, avec seulement quelques points de ralliement traditionnels où ils se rendent « Par la ru Saint Pié (?), saint Tillié (?) », venant de Saint-Giron, « De la parrois de Saint-Souplis [Saint Sulpice] » ou de la rue de Glatignies dans l'île de la Cité. Perdus et isolés dans une ville qui leur est sourdement hostile, les Bretons tentent de s'y recréer un foyer de convivialité d'abord en se

4. Bronislaw GEREMEK, *Les marginaux parisiens aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, 1978, spécialement pp. 117-119. Deux contributions importantes de Jacques LE GOFF sont à signaler : « Les marginaux dans l'Occident médiéval », dans *Les marginaux et les exclus de l'histoire*, Cahiers Jussieu 5, Paris, 1979, pp. 19-28, et « Métiers licites et métiers illicites » dans *Pour un autre Moyen Age*, Paris, 1978, pp. 91-107.

prétendant tous cousins. Sans doute faut-il penser que, originaires des mêmes paroisses de l'évêché de Cornouaille (5), les filières d'émigration qui les ont accueillis et pris en charge compensent, dans une certaine mesure, la perte des repères familiaux traditionnels. Le groupe se perçoit comme un (ou plusieurs ?) lignage composé de cousins germains : « Dans Moris... / Son cousin demant et apel / Devers Galo, devers Trugel. / Et Daniau, et Morveni, / Et Guiomar, et Guilgemi, / Juquiau et Hario i fu ». La science généalogique est cultivée avec entrain : au terme de la récitation de la pseudo-parenté du Pape, l'auteur du *Privilège* conclut : « Ils sont tuit ti cousin gervès ». Tous cousins à la mode de Bretagne ! L'effet comique ici recherché est garant du fait que cette prétention générale au cousinage heurte et surprend un public parisien plus habitué à la famille nucléaire qu'à une structure élargie au point de comprendre de très lointains parents. Reminiscence du « clan » celtique, à base d'ailleurs de solidarité paroissiale plus que familiale ? Ou simplement réaction d'hommes seuls, tout heureux de rencontrer des « pays » et de se trouver de possibles ancêtres communs pour raffermir les liens du présent ?

Autre élément de cohésion, englobant et dépassant la notion de lignage, le *Privilège* loufoque qui est le bien indivis de tous les Bretons : « Li rois Phelip de Fran mant a toz sa droitur / Que il dont aus Bretons, ce dist cest escriptur, / La genès de la bois, l'usach et le droitur, / Et a toz jors confirm, et voil et asegur [veut et assure] ». Le vocabulaire employé est remarquable : si au long des 253 vers du *Privilège aux Bretons* lignage revient trois fois, droitur apparaît sept fois, privilège quatre fois, héritage et franchise trois fois. Certes le prétexte même de la farce exagère l'importance de ces termes juridiques relatifs aux droits acquis ; cependant on peut noter que le *Privilège* royal s'applique formellement aux seuls Bretons et que ceux-ci se montrent intraitables sur le chapitre du respect de ce qui leur est dû : « Nous n'avons cur de tricheri. / Diex envoit grant honte et anui / A ses gloutons / qui veulent tolir [ravir] aux Bretons / Leur droitur et leur garison [leur source de revenu] / De balais fer en la seson, / Et de fos curer granz et lons, / Plaines d'ordur ! ». Par conséquent la communauté bretonne a bien conscience de former une « nation » distincte des autres groupes ethniques en résidence dans la capitale, et, comme les étudiants des facultés, mais sur un mode de travestissement burlesque, elle s'acharne à défendre son identité régionale garante de revenus, aussi minimes soient-ils. Parodiant sans le vouloir les structures universitaires et marchandes, les Bretons se trouvent projetés au rang de nation étrangère dans la ville ; mais c'est d'une « nation » de balayeurs et de vidangeurs dont il s'agit : l'ethnotype du Breton trouve ainsi l'une de ses racines

5. La Cornouaille revient à plusieurs reprises dans le texte, ainsi que Quimperlé (sans doute) et Quimper : « Se il ne sont de nostre afer, / Ou de Gaillé ou de Champer ». Ce sont là les seuls toponymes identifiables.